

MESURES ET ACTIONS POUR LA GESTION DES CRUES ET DES SEDIMENTS



ENSEMBLE DU PERIMETRE

- Pour ne pas augmenter le niveau de risque d'inondation :
 - poursuivre la réalisation de PPR (cf. 2.1)
 - réaliser des schémas d'assainissement pluviaux (cf. 2.9.2)
 - compenser l'imperméabilisation des sols dues aux nouvelles zones urbanisées par des systèmes de stickage des eaux de pluies (cf. 2.9.3)
 - maintenir ou augmenter le taux de boisement, en favorisant les espèces xérophiles (garrigue) (cf. 2.10.3)
- Pour faire diminuer le niveau de risque d'inondation :
 - étudier l'opportunité de la mise en place d'un système d'annonce de crues basé sur les précipitations (cf. 2.3)
 - réaliser un schéma global de gestion des inondations (2.2)
 - réaliser des zones d'expansion de crues dans des secteurs non urbanisés (cf. 2.10.1)
 - favoriser les pratiques agricoles prenant en compte la gestion des écoulements (cf. 2.10.2)
- Favoriser l'émergence de maîtres d'ouvrages d'envergure suffisante (cf. 4.3)
- Mener des actions de sensibilisation (cf. 4.2)



LITTORAL :

- Meilleure gestion des phénomènes érosifs (cf. 3.8) :

- lutter contre l'érosion du trait de côte par des techniques « douces »
- mener une réflexion globale sur les transports de sédiments à l'échelle du Golfe du Lion



LITS MAJEURS DES COURS D'EAU ET DES ÉTANGS :

- Pour ne pas augmenter le niveau de risque d'inondation :
 - sauf exceptions, arrêt des aménagements linéaires lourds dans les lits majeurs (cf. 2.5)
 - sauf exceptions, arrêt du remblaiement et de l'urbanisation des lits majeurs (cf. 2.6)
 - sauf exceptions, les nouvelles voies de communication seront transparentes aux écoulements (cf. 2.7)
 - rechercher la maîtrise de la propriété des lits majeurs (cf. 2.8)
- Pour faire diminuer le niveau de risque d'inondation :
 - réaliser des mesures correctrices sur les aménagements existants (cf. 2.4)
 - réaliser certains travaux de reconquête des lits majeurs, notamment dans la zone proche des étangs (cf. 2.4)



LITS MAJEURS DES ÉTANGS :

- Améliorer les échanges d'eau et de sédiments :
 - améliorer la connaissance des phénomènes de comblement (cf. 3.6)
 - curer les zones de communication (cf. 3.9)
 - exporter hors des lits majeurs les matériaux issus de curages (cf. 3.7)
 - modifier et entretenir les ouvrages de communication hydraulique (cf. 3.10)
 - lutter contre la prolifération du « cascal » (cf. 3.12)
 - si c'est faisable, terminer la modélisation des échanges hydrauliques dans les étangs (cf. 1.2.3)

